

# Dernier cours numéro 6:

## Les réformes à venir, regards sur l'académie de la Réunion

### le plan du cours; les diapos



# Projet de loi pour la refondation de l'École :

*une École juste pour tous et exigeante pour chacun*

- Informations d'après Eduscol, Education.gouv.fr
- Informations d'après le Café Pédagogique
- Informations d'après L'année de l'école de François Jarraud
- La loi d'orientation  
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/loidorientation.pdf>
- L'exposé des motifs  
:<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/exposedesmotifs.pdf>



Une École juste  
pour tous  
et exigeante  
pour chacun

# PROJET DE LOI POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

1

## INSCRIPTION

M1 - M2 - M2+

~~juin -  
juillet  
2013~~

janvier -  
février 2014

2

## ADMISSIBILITÉ

Épreuves :

~~septembre et  
novembre 2013~~  
juin 2014

Résultats :

~~novembre 2013 -  
janvier 2014~~

3

## FORMATION

ÉTUDIANT AYANT VALIDÉ  
UN MASTER 1 :

Master 2 + contrat permettant  
d'effectuer un tiers-temps  
de service d'enseignement  
rémunéré mi-temps  
Emploi du temps adapté

TITULAIRE D'UN MASTER :

Contrat permettant d'effectuer  
un tiers-temps de service  
d'enseignement rémunéré  
mi-temps

4

## ADMISSION

Épreuves :  
juin 2014

Résultats :  
juillet 2014



PRISE  
DE POSTE  
septembre  
2014



FAIRE ENTRER  
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE  
DU NUMÉRIQUE

#EcoleNumerique



# Projet de loi pour la refondation de l'École : une École juste pour tous et exigeante pour chacun

## Les 25 mesures clés

**Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques**

- 1** La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- 2** Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

**Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités**

- 3** Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
- 4** La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »
- 5** Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
- 6** La redéfinition des missions de l'école maternelle
- 7** La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes

**Faire entrer l'École dans l'ère du numérique**

- 8** La mise en place d'une éducation au numérique
- 9** La création d'un service public de l'enseignement numérique
- 10** L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique
- 11** La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

**Faire évoluer le contenu des enseignements**

- 12** La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes
- 13** La création d'un Conseil supérieur des programmes
- 14** L'introduction d'un enseignement moral et civique
- 15** La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- 16** L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

**Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège**

- 17** La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
- 18** Une transition école-collège facilitée
- 19** Une aide aux élèves en difficulté repensée

**Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions**

- 20** La rénovation du collège unique
- 21** L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- 22** La réforme de la carte des formations professionnelles initiales

**Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif**

- 23** La mise en place des projets éducatifs territoriaux
- 24** Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- 25** La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

# Adoption en première lecture de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (texte du ministère)

- L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, mardi 19 mars 2013 (...)
- Par la programmation des moyens dévolus à l'éducation nationale et par la refonte des orientations pédagogiques, **les fondements d'une École juste et exigeante sont désormais posés.**

# Texte du ministère

- La loi favorise ainsi l'accompagnement vers la réussite des élèves dès le plus jeune âge. La priorité au primaire est affirmée à travers le dispositif "plus de maîtres que de classes", la redéfinition des missions de l'école maternelle et le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans ainsi que l'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le CP.
- **L'articulation entre l'école primaire et un collège désormais unique sans être uniforme est améliorée.**

# Texte du ministère

- Parallèlement, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré.
- L'introduction d'un **enseignement moral et civique** et d'un **parcours d'éducation artistique** complétera la formation des élèves.

# Texte du ministère

- Parce que la réussite des élèves dépend largement de la qualité et de la compétence de leurs enseignants, la loi met en place une **nouvelle formation initiale et continue** en instaurant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui ouvriront leurs portes à la rentrée 2013.
- Elle dote par ailleurs l'école des moyens d'entrer dans l'ère du numérique, par la **création du service public de l'enseignement numérique.**



## Texte du ministère

- Nouvelle instance consultative, **le conseil supérieur des programmes**, offrira les garanties scientifiques, pédagogiques et de transparence nécessaires à la mise en place de programmes cohérents tout au long de la scolarité et d'un **socle commun de connaissances, de compétences et de culture repensé**.
- Ces grandes avancées doivent désormais recueillir l'avis du Sénat avant d'être définitivement adoptées en seconde lecture à l'Assemblée nationale avant l'été. **A SUIVRE !**



**Education nationale**   
@EducationFrance

 Suivre

Vote solennel de la loi d'orientation et de programmation  
pour la refondation de l'École de la République  
[bit.ly/15YjdUE](http://bit.ly/15YjdUE) #education

8:31 PM - 19 Mars 2013

24 RETWEETS 1 FAVORI



Loi de refondation de l'École : discours de Vincent Peillon à l'issue du vote solennel

Cours de Philippe Clauzard, MCF IUFM La  
Réunion, Février – Avril 2013

# L'esprit de la loi, à retenir

- **les fondements d'une École juste et exigeante sont désormais posés.**
- **l'articulation entre l'école primaire et un collège désormais unique sans être uniforme est améliorée**
- **l'introduction d'un enseignement moral et civique et d'un parcours d'éducation artistique**
- **nouvelle formation initiale et continue** en instaurant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- **création du service public de l'enseignement numérique.**
- **nouvelle instance consultative, le conseil supérieur des programmes,**
- **socle commun de connaissances, de compétences et de culture repensé.**

# Peut-on réformer l'Ecole ?

- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, dite loi Peillon peut-elle redresser l'Ecole française ?
- Toute la semaine du 11 mars 2013, l'Assemblée nationale à examiné la loi de refondation de l'Ecole. Elle fait suite aux lois de 1989 et de 2005 qui se sont révélées incapables d'empêcher la glissade vers le bas des performances du système éducatif.
- Précédée d'une large concertation, la loi Peillon n'échappe pourtant « ni à la contestation par des syndicats enseignants, ni au manque d'enthousiasme de certains maires, ni aux critiques de l'opposition de gauche et de droite. Est-ce le signe d'une vague réformatrice ou d'une vraie loi de refondation ? » s'interroge le Café Pédagogique.
- *« La loi est critiquée à la fois par ceux qui la jugent insuffisante et ceux qui trouvent qu'elle va trop loin trop vite. Elle amorce un changement sensible pour l'Ecole. Pour achever la refondation il faudra faire passer encore de nombreux textes, décrets et circulaires. Il faudra aussi faire lever le vent du changement dans les établissements... » ajoute François Jarraud.*
- La loi fixe des grands caps, elle laisse une importante marge de manœuvre au ministère qui aura une large opportunité de réaliser les décrets et les textes réglementaires de son choix.
- Vincent Peillon a définitivement imposé le mot "morale" dans la loi de refondation de l'Ecole avec le principe de « morale laïque », éclipsant ainsi l'idée d'instruction civique chère à Xavier Darcos.



Nom d'utilisateur :

Mot de Passe :

[Pas encore inscrit?](#) [Mot de passe oublié?](#)

Envoyer

L'enseignant

Le système

La recherche

La classe

L'élève

L'agenda

Les Blogs

[Accueil](#) > [Les dossiers](#)

## Les dossiers

Imprimer

Télécharger



### Sommaire

#### DÉCEMBRE 2012 : LA LOI D'ORIENTATION, TEXTES ET ANALYSES

#### LA LOI D'ORIENTATION DEVANT LE CONSEIL DES MINISTRES



#### Sommaire

Peut-on réformer l'École ? C'est l'aboutissement d'un marathon lancé dès l'arrivée de François Hollande au

pouvoir. Vincent Peillon présente la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école au conseil des ministres du 23 janvier. Rédigée dans des conditions particulières, la loi est critiquée à la fois par ceux qui la jugent insuffisante et ceux qui trouvent qu'elle va trop loin trop vite. Elle amorce un changement sensible pour l'École. Pour achever la refondation il faudra faire passer encore de nombreux textes, décrets et circulaires. Il faudra aussi faire lever le vent du changement dans les établissements...

#### CE QUI ATTEND L'ÉCOLE : LA LOI D'ORIENTATION DÉVOILÉE



#### L'analyse du Café

Le Café pédagogique s'est procuré le texte du "projet de loi d'orientation et de programmation pour la

refondation de l'école de la République" ainsi que son "exposé des motifs". Issu d'un long processus qui a démarré avant l'élection et a continué après à travers l'épisode de la concertation, le projet de loi reste un texte d'ampleur relativement modeste. Pour refonder l'École il faudra d'autres textes (décrets, circulaires) qui animeront encore les débats durant plus d'un an.

### En direct du forum

[Le guide du web 2013 du Café pédagogique : Maternelle](#)

-

[L'école peut elle éviter la guerre des genres?](#)

- Bonjour, merci pour cet article éclairant (aussi intéressant que comme vos articles en général, d'ailleurs). Spécialiste en didactique des langues et technologies, je me suis, en effet, plusieurs fois sentie "à part" dans certaines...

[Le Forum "Les dossiers"](#)

### Partenaires

Le Tour de France du Numérique pour l'Éducation

L'innovation au service des pratiques pédagogiques

Cliquez ici pour participer à cet événement

en partenariat avec Microsoft

Rue des écoles

# Analyse du Café Pédagogique

## Ce qui attend l'Ecole : La loi d'orientation dévoilée, commentaires de François Jarraud

- *Le Café pédagogique s'est procuré le texte du "projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République" ainsi que son "exposé des motifs".*
- *Issu d'un long processus qui a démarré avant l'élection et a continué après à travers l'épisode de la concertation, le projet de loi reste un texte d'ampleur relativement modeste.*
- *Pour refonder l'Ecole il faudra d'autres textes (décrets, circulaires) qui animeront encore les débats durant plus d'un an.*

# Dégonflage des ambitions

- Le dossier législatif de la loi d'orientation et de programmation comprend au total 63 pages réparties entre un exposé des motifs, le texte de loi et une annexe déclarative. Sur ces 63 pages seulement 23 ont une valeur législative contraignante, quand le document aura été adopté. L'exposé des motifs est plutôt une explication des articles de la loi. Quant à l'annexe, elle présente les grandes orientations de la politique gouvernementales, y compris sur des points qui sont absents de la loi, comme l'avenir du lycée, mais elle n'a aucune valeur législative. Il y a par conséquent un "dégonflage" des ambitions en passant de 63 à 23 pages. La loi d'orientation de 2005 comprenait 89 articles contre 53 dans celle de 2012.
- La loi s'intéresse finalement à la formation des enseignants, au socle commun, à l'organisation des enseignements, au primaire, au numérique, à l'orientation, à la décentralisation et à la morale laïque. C'est dire que sur bien des points l'essentiel du changement sera inclus dans des textes non législatifs. C'est le cas par exemple de la réforme des rythmes scolaires.

# Les Espe et la formation des enseignants

- Vincent Peillon veut faire de la formation des enseignants le fondement de la refondation. C'est un des points pour lesquels la loi fixe le calendrier (rentrée 2013) et entre dans les détails. La loi consacre aux ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) 5 articles et presque autant de pages. Les IUFM sont supprimés par la loi.
- Les Espe " organisent... la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation et participent à leur formation continue". Celle-ci " inclut nécessairement des enseignements théoriques, des enseignements pratiques et un ou plusieurs stages", ce qui est une façon de reconnaître la formation professionnelle des enseignants.



# Les Espé - écoles supérieures du professorat et de l'éducation

- Enfin les Espe accueillent aussi bien les futurs enseignants de l'enseignement scolaire que ceux du supérieurs ou des professionnels de l'éducation. C'est un autre point qui démarque le projet Peillon. La loi définit les missions et le fonctionnement des Espé.
- Mais l'essentiel de la formation se trouvera dans un cahier des charges qui reste à établir. Dans l'annexe, le ministère prévoit de doter les espé d'un millier de postes de formateurs. La loi précise qu'il y a une formation continue mais ne dit rien d'autre à ce sujet.

# Les nouveaux conseils

- La loi institue le Conseil national des programmes et le conseil de l'évaluation de l'Ecole.
- Tous deux sont composés de parlementaires et d'experts nommés par le ministre.  
Indépendants, ces conseils devraient remplacer le HCE.
- Les deux conseils correspondent à un souci de transparence porté par Peillon.
- On saura dorénavant qui fait les programmes scolaires par exemple.

# Le socle commun et les cycles

- Objet d'une confrontation régulière lors de la concertation, le socle commun fait son chemin dans la loi mais reste dans le flou.
- La loi précise que " la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribuent l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité"
- mais aussi que "Les éléments de ce socle commun sont fixés par décret."

- C'est aussi par décret que seront définis les cycles étant acté le fait que la maternelle constitue un cycle et qu'il doit y avoir un cycle cm2 6ème pour favoriser la dialogue école collège. "
- Il est institué un conseil école-collège qui propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles des actions de coopération et d'échange.
- Le conseil école-collège peut notamment proposer que certains enseignements ou projets pédagogiques soient communs à des élèves du collège et des écoles.
- La composition et les modalités de fonctionnement de ce conseil sont fixées par décret".

# Le numérique exceptionnellement présent

- Le numérique occupe une large place dans le projet de loi. "
- Un service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance est organisé" afin notamment de " proposer aux enseignants des ressources pédagogiques pour leur enseignement".
- La loi hésite un peu sur ce qu'est l'éducation numérique. Elle " s'insère dans les programmes d'enseignement et peut également faire l'objet d'enseignements spécifiques".

- La loi règle deux problèmes sérieux. Le premier c'est l'exception pédagogique qui fait l'effet de l'article 12.
- Le second c'est la maintenance du matériel qui est donnée par la loi aux départements et aux régions.
- La formation des enseignants au numérique se fait dans les Espe (art 42).

# La décentralisation en marche

- Certains textes n'attendent pas la loi sur la décentralisation, qui devrait les regrouper, et sont inscrits dans la loi d'orientation.
- C'est le cas de l'ouverture des EPLE au public par la collectivité locale.
- Ou encore de l'augmentation du nombre de représentants des collectivités territoriales dans les EPLE (art 37).
- La loi met en place les conventions tripartites , EPLE, Etat, collectivité territoriale.

# L'école Primaire

- Le primaire est bien affirmé comme la priorité de la loi.
- Les cycles sont appelés à être précisés par décrets.
- La maternelle est redéfinie ainsi : " La formation dispensée dans les classes et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, conforte et stimule leur développement affectif, sensoriel, moteur, cognitif et social. Elle les initie et les exerce à l'usage des différents moyens d'expression. Elle prépare progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire".



- L'école élémentaire est elle aussi décrite dans un sens qui va au -delà du fondamental.
- " Cette formation assure l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : expression orale et écrite, lecture, calcul, résolution de problèmes ; elle suscite le développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives. Elle dispense les éléments d'une culture scientifique et technique. Elle offre une éducation aux arts plastiques et musicaux Elle assure l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Elle contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias".
- Les rythmes scolaires sont traités en dehors de la loi.

# Le Second degré

- La loi dit peu de choses sur le second degré.
- Les dispositifs de sélection précoce, comme le DIMA, sont supprimés.
- L'apprentissage comme la professionnalisation ne peuvent intervenir avant 15 ans.
- Le lycée est à peine mentionné.

# Le détail des postes dans l'annexe

- N'ayant pas valeur légale, l'annexe regroupe des éléments de programme qui mettent en perspective les points précis du projet de loi. Elle abrite aussi des précisions.
- Ainsi l'annexe détaille les créations de postes projetées par le gouvernement. Sur les 60 000 fonctionnaires que l'Etat veut embaucher en plus des départs en retraite, 1000 devraient aller à l'enseignement agricole et 5000 à l'enseignement supérieur.

- Restent 24 000 postes pour l'enseignement scolaire.
- 21 000 postes devraient aller en établissement dont 14 000 pour le primaire et 7 000 pour le secondaire.
- Sur les 14 000, 3000 postes alimenteront la maternelle, 4000 les écoles élémentaires et 7 000 pour le "plus de maitres que de classe".
- La réforme de la formation devrait passer avec 26 000 postes créés, ceux des stagiaires.

# Et les enseignants ?

- L'annexe décrit aussi le devenir des collèges et lycées durant le quinquennat. Elle fixe des objectifs de qualité à atteindre. Par exemple "réduire à moins de 10% l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire".
- Mais ce qui frappe c'est la place particulière des enseignants. Objets de la nouvelle formation, du nouveau management des EPLE, des nouvelles organisations, la loi a omis d'aborder la question de la revalorisation des enseignants ou de l'évolution du métier.

# Les débats scolaires actuels

- **La démocratisation est-elle positive ?**
- **La question du libre choix et de l'autonomie de l'école**
- **Les faiblesses de l'enseignement : école, collège et lycée**
- **Le redoublement**
- **Les rythmes scolaires**
- **Les enseignants**
- **Autonomie et Statut des établissements : écoles, collèges et lycées**
- **Inégalité des chances**
- **Inégalité des budgets au détriment des zones défavorisées**
- **Indicateurs nationaux**

# Regards sur l'académie de la Réunion



académie  
La Réunion



www.ac-reunion.fr

L'académie

La pédagogie

L'orientation et l'insertion

Les examens et les concours

L'éducation artistique et l'action culturelle

Vie de l'élève

L'enseignement technique et la voie professionnelle

Les personnels

L'Europe et l'international

## Actualités de l'académie

### L'amitié franco-allemande à l'honneur



La France et l'Allemagne célèbrent les 50 ans de la signature du Traité de l'Élysée en 2013, un contrat qui a scellé l'amitié franco-allemande en 1963. L'académie de La Réunion a fait écho de cet anniversaire en organisant les... [\[En savoir plus\]](#)

### Exercice de sécurité civile au Port Est



Dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile, la centrale EDF du Port Est a testé le plan particulier d'intervention (PPI) le 11 avril dernier, au collège Raymond Vergès. Organisé par la préfecture, l'exercice... [\[En savoir plus\]](#)

[+ Voir toutes les actualités](#)

## Agenda du recteur

Vendredi 26 avril : inauguration de la RAJ du Tampon

[+ Voir tout l'agenda](#)

## Zoom

En ce moment : [L'académie recrute](#)

De nouveaux services pour que l'École entre dans l'ère du numérique

Tout savoir sur la réforme des rythmes scolaires

Plan "Faire entrer l'École dans l'ère du numérique"

Concours "Traites, esclavage et abolition"

Inscription Poste d'assistant d'éducation

 **Semaine de l'innovation 2013**  
Du 22 au 26 avril 2013

## Pratique

-  [Contacter le rectorat](#)
-  [Horaires et accès au rectorat](#)
-  [Calendrier scolaire](#)
-  [Annuaire du rectorat](#)
-  [Organigramme du rectorat](#)
-  [Chercher un établissement scolaire](#)
-  [Recrutements](#)

- <http://www.ac-reunion.fr/>



L'académie / Le recteur

## LE RECTEUR

[Agenda du recteur](#)

[Ses missions](#)

### Thierry Terret, recteur de l'académie de La Réunion



Thierry Terret a été nommé recteur de l'académie de La Réunion et chancelier des universités en conseil des ministres le 3 janvier 2013.

Professeur de classe exceptionnelle à l'université Claude Bernard de Lyon, il est docteur en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), agrégé d'éducation physique et sportive. Depuis 2007, il est directeur du Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS).

De 1985 à 1992, Thierry Terret enseigne en collège de zone d'éducation prioritaire puis en lycée professionnel. Il est recruté comme maître de conférences puis comme professeur des universités à l'IUFM de l'académie de Lyon dont il assure la responsabilité de l'un des centres. Après un passage à l'université de British Columbia à Vancouver (Canada), il est nommé à l'université Claude Bernard en 2003 où il dirige une équipe de recherche technologique en éducation sur les relations entre corps, genre et éducation.

Il a également réalisé des expertises en ingénierie de formation et dans d'autres domaines auprès d'universités, de ministères et d'organisations internationales en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Australie. Il a donné des conférences et assuré des enseignements dans une trentaine de pays.

Vice-président du Certificat d'aptitudes Professionnelles (CAPES) de 2010 à

L'académie

[Le recteur](#)

[Présentation de l'Académie](#)

[Politique académique](#)

[Événements](#)

[La pédagogie](#)

[L'orientation et l'insertion](#)

[Les examens et les concours](#)

[L'éducation artistique et l'action culturelle](#)

[Vie de l'élève](#)

[L'enseignement technique et la voie professionnelle](#)

[Les personnels](#)

[L'Europe et l'international](#)



## Le recteur

---

Le recteur d'académie applique les directives ministérielles et définit une politique académique d'éducation et de formation dans le cadre des orientations nationales.

Il est également directeur des services départementaux de l'Education nationale, il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'académie et exerce un pouvoir de gestion et de contrôle des services administratifs, d'enseignement et d'orientation.

Enfin, le recteur assure les relations avec les partenaires du système éducatif : collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, organisations socio-professionnelles...

Le directeur du cabinet assiste le recteur et gère les relations extérieures avec les partenaires institutionnels (ministères, élus, syndicats, associations de parents...), conduit la politique de communication et assure le suivi de l'attribution des distinctions honorifiques.

## L'inspecteur d'académie

---

L'inspecteur d'académie adjoint au recteur, participe au pilotage et à l'animation de la politique pédagogique et éducative de l'académie. L'inspecteur d'académie s'est vu confier trois missions principales : la coordination de la politique pédagogique académique définie par le recteur, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et enfin la coordination des activités de l'ensemble du premier degré. Il est assisté d'un inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à l'inspecteur d'académie.

## Les corps d'inspection

---

Il existe deux corps d'inspecteurs : les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'Education nationale.

### Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Les IA-IPR exercent leurs missions dans les collèges et lycées, sous l'autorité du recteur et la coordination d'un doyen, en relation avec l'inspection générale de l'Education nationale. Ils participent à l'élaboration et au suivi du projet académique,

Rectorat

Etablissements

Chiffres-clés de l'académie

Actions innovantes de l'Académie

Statistiques et indicateurs de pilotage

## Le secrétariat général

---

### Le secrétaire général

Le secrétaire général d'académie assure, sous l'autorité du recteur, la direction des services administratifs académiques. Il contribue à l'élaboration de la politique académique et veille à sa mise en œuvre opérationnelle.

### La secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

La directrice des ressources humaines élabore et propose au recteur une politique de relations et ressources humaines. Elle participe à la définition des conditions de cette politique et en coordonne la gestion au sein de l'académie.

### Le secrétaire général adjoint, directeur de la solidarité et des partenariats

Le directeur de la scolarité et des partenariats coordonne dans le domaine de la scolarité les actions définies dans le cadre de la politique académique. Il assure le lien avec les partenaires des services académiques. Il a en charge la définition et le suivi des indicateurs de performance.

### Le secrétaire général adjoint, directeur des moyens et de la modernisation administrative

Le directeur du budget élabore et met en œuvre la politique budgétaire de l'académie. Il assure la coordination des services logistiques. Il a en charge l'ensemble des actions de modernisation des services académiques.

## Les corps d'inspection

---

Il existe deux corps d'inspecteurs : les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'Education nationale.

### Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Les IA-IPR exercent leurs missions dans les collèges et lycées, sous l'autorité du recteur et la coordination d'un doyen, en relation avec l'inspection générale de l'Education nationale. Ils participent à l'élaboration et au suivi du projet académique, ils évaluent le travail des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Les IA-IPR concourent à l'élaboration des sujets d'examens ou de concours et à l'harmonisation des notes.

### Les inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique (IEN-ET)

Les IEN-ET exercent leurs missions sous l'autorité du recteur dans le domaine des enseignements professionnels du second degré, sous la coordination d'un doyen. Ils ont une mission pédagogique d'évaluation, d'animation, de conseil des enseignants ; ils sont responsables des sujets pour les examens de niveau V (CAP et BEP) et IV (baccalauréat professionnel), qui relèvent pour tout ou partie d'une responsabilité académique. Ils contribuent par leur expertise à l'évolution de la carte des formations professionnelles et à l'élaboration du projet académique.

### Les inspecteurs de l'Education nationale (IEN)

Les IEN ont la charge d'une circonscription d'enseignement du premier degré, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie. Ils ont compétence auprès des écoles pour l'organisation des enseignements, l'inspection des personnels et le suivi de l'efficacité pédagogique.

partenaires des services académiques. Il a en charge la définition et le suivi des indicateurs de performance.

### Le secrétaire général adjoint, directeur des moyens et de la modernisation administrative

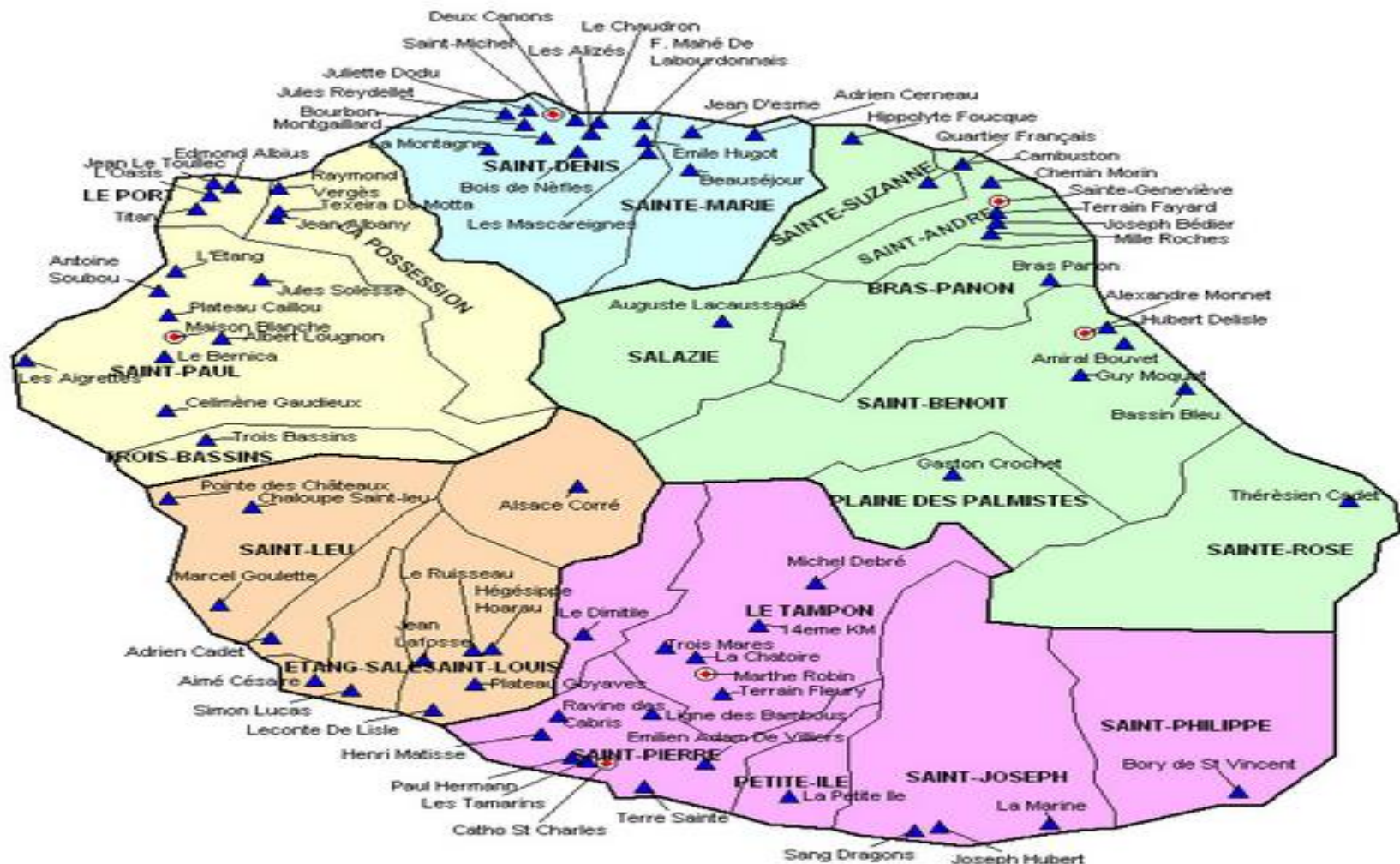
Le directeur du budget élabore et met en œuvre la politique budgétaire de l'académie. Il assure la coordination des services logistiques. Il a en charge l'ensemble des actions de modernisation des services académiques.

### Le médiateur académique

---

Le médiateur académique reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'Education nationale dans ses relations avec les usagers et les personnels. Tous les recours doivent avoir été effectués avant de saisir le médiateur académique.

# IMPLANTATION DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES A LA REUNION ANNEE SCOLAIRE 2011-2012



Les collèges selon le secteur

- Privé (6)
- ▲ Public (76)

Les bassins d'éducation et de formation

Nouveau découpage en vigueur à compter de la rentrée 2010

- EST
- NORD
- OUEST

Division des élèves et de la scolarité  
DES 3 - Statistiques et indicateurs de pilotage

## 651 établissements scolaires rentrée 2012-2013

---

522 écoles (dont 26 privées sous contrats)  
82 collèges (dont 6 privés sous contrat)  
32 lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (dont 3 privés sous contrat)  
15 lycées professionnels (dont 2 privés sous contrat)

## 238 780 élèves de la maternelle à l'université (prévisions 2012-2013)

---

### 1er degré : 120 230

44 650 en maternelle  
76 580 en élémentaire

### 2nd degré : 101 150

61 300 en collège et SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)  
23 650 en lycée d'enseignement général et technologique  
16 200 en lycée professionnel

### Etudiants : 17 400

3 800 en post-bac de lycée  
11 600 à l'université, en IUT et à l'IUFM  
2 000 autres étudiants

## 19 253 personnels (2011)

---

662 personnels de direction, inspection, éducation, orientation  
6 583 personnels du 1er degré  
10 605 personnels du 2nd degré  
1 403 IATOSS

Rectorat

Etablissements

Chiffres-clés de l'académie

Actions innovantes de l'Académie

Statistiques et indicateurs de pilotage

## Taux de réussite aux examens (session de juin 2012)

---

### Diplôme national du brevet : 83,3%

série collège : 83,4%  
série professionnelle : 77,6%

### CAP et BEP

certificat d'aptitude professionnelle : 79,3%  
brevet d'études professionnelles : 72%

### Baccalauréat : 81,4%

#### Bac général : 87,3%

littéraire : 83,6%  
scientifique : 89,8%  
économique et social : 85,8%

#### Bac technologique : 80,3%

hôtellerie : 89,5%  
sciences et technologie de la santé et du social (ST2S) : 78,1%  
sciences et technologies industrielles (STI) : 78,6%  
sciences et technologies de gestion (STG) : 81,5%  
sciences et technologies de laboratoire (STL) : 76,5%

#### Bac professionnel : 75,6%

production : 74,3%  
services : 76,9%

# ACTIONS INNOVANTES DE L'ACADÉMIE

*; d'informations*

Rectorat

Etablissements

Chiffres-clés de l'académie

Actions innovantes de l'Académie

La classe passerelle

Les rythmes scolaires

L'école de cycle

Le Cycle Préparatoire Polytechnique

Le Conseil de Coopération Educative - Océan Indien

Les cadets du RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté)

L'école des parents

Statistiques et indicateurs de pilotage

# La classe passerelle



## **Définition**

---

Une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, pour les enfants à partir de 2 ans, issus de milieux défavorisés.

## **Objectifs**

---

permettre à des enfants issus de milieux défavorisés, n'ayant jamais évolué dans un milieu collectif, de se préparer à la maternelle ;  
favoriser le soutien à la fonction parentale ;  
prévenir l'échec scolaire ;  
respecter les rythmes de l'enfant : pas d'impératif horaire.

## **Rôle de l'équipe**

---

L'enseignant met en place des situations pédagogiques conformément aux programmes et participe à la mise en place des relations avec les familles. Il est responsable du projet pédagogique. Il assure le lien avec le projet d'école, le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) et la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'ATSEM est chargé de l'hygiène des enfants et de leur bien-être.

L'Educateur de Jeunes Enfants assure le suivi individuel des enfants et les relations avec les familles. Il participe avec l'enseignant aux activités en lien avec le projet pédagogique et éducatif.

## **Rôle des parents**

---

Les parents sont impliqués dans la vie de la classe, avec les enfants. Ils participent aux actions prévues dans le cadre du soutien à la parentalité.

# Les rythmes scolaires

## Contexte

---

Le collège Jean Lafosse, situé dans un quartier difficile de Saint-Louis, est classé en Réseau Ambition Réussite. La population scolaire compte 80% d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, 59% de boursiers au taux 3 et 45% de familles monoparentales.

## Les actions innovantes

---

Tous les cours ont été réduits de 5 minutes. Le temps récupéré par chaque enseignant est donc de 18 fois 5 minutes soit 1H30 hebdomadaire consacrée à des actions innovantes qui s'appuient sur l'article 34. Ces actions proposent une nouvelle organisation des rythmes scolaires des élèves sans coût supplémentaire.

Parmi les actions entreprises, citons :

Le dispositif REMORA (REMObilisation et RAccrochage scolaire) s'adresse à des élèves de 4ème et de 3ème, consolide les apprentissages du français et des mathématiques et entame une éducation à l'orientation.

La remédiation en français par la méthode « TINLOT » (du nom d'un professeur) traite de la grande difficulté afin de résorber les disparités de niveau persistantes dans la maîtrise de la langue et des mathématiques.

L'appropriation du patrimoine local (recueil de témoignages, visites et aménagement d'un îlot de verdure sur ordinateur, puis sur le terrain) traite de la difficulté sociale.

La mallette des parents est utilisée après des adaptations aux spécificités de la population concernée et avec la collaboration d'une association de parents d'élèves.

## Caractéristiques transversales à toutes les actions

---

Toutes les actions sont adossées au socle commun de connaissances et de compétences en lien avec le contrat d'objectifs de l'établissement signé avec l'académie.

Elles sont toutes inscrites au projet d'établissement et font référence au projet stratégique de l'académie.

Les références au socle, au projet d'établissement et au projet académique sont clairement indiquées sur chaque fiche action.

Toutes les actions sont traitées de manière interdisciplinaire.

Elles s'appuient toutes sur un partenariat extérieur : écoles, lycées, monde associatif et parents.

# LES CADETS DU RSMA (RÉGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ)



## Objectif et contexte

---

L'objectif est l'insertion professionnelle de jeunes dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire suite à la mise en place des plateformes de suivi fin 2010.

## Public

---

15 jeunes garçons et filles de 17 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification.

## Partenaires

---

l'Académie de La Réunion,  
le Régiment du Service Militaire Adapté,  
le Conseil Régional de La Réunion,  
la Préfecture de La Réunion.

## Rôle des différents partenaires

---

L'académie, par l'intermédiaire de la Mission Générale d'Insertion, repère les jeunes en rupture scolaire et assure leur accompagnement social dans les démarches administratives préalables à la formation. Le RSMA de La Réunion sélectionne des jeunes parmi les candidats proposés par la MGI, dispense les 10 premiers mois de formation et rémunère les jeunes qui sont alors sous statut militaire. Le Conseil Régional assure la rémunération des jeunes (340 euros par mois) pendant 8 mois au titre de stagiaires de la formation professionnelle lorsqu'ils sont à l'APPAR. La préfecture s'assure du bon fonctionnement de la convention.



# L'ÉCOLE DES PARENTS



## Objectif

---

Dispenser des cours à des parents en difficulté sociale et les associer au suivi de la scolarité de leurs enfants.

## Profils des parents

---

âge : 25 à 45 ans (12 femmes et 3 hommes),  
niveau d'études : non- scolarisé à 3ème (la majorité a atteint le niveau 5ème),  
situation professionnelle : sans emploi.

## Lieu

---

Le collège Alsace Corré (collège isolé dans le cirque de Cilaos).

## Contenu de la formation

---

10 modules de 8 à 70 heures : français, mathématiques, informatique, expression corporelle, environnement, santé et éducation.

Chaque module est composé d'activités classées en 4 domaines : attitude et comportement, organisation, communication orale, compréhension et production d'écrits fonctionnels.

# Académie de La Réunion

## Projet Stratégique Académique 2012-2016

Garantir l'égalité des chances et viser l'excellence



## Mot du recteur



Depuis sa création en 1984, l'académie de La Réunion a progressé de manière constante.

Aujourd'hui, ce sont 244 000 élèves, étudiants et apprentis que nous accueillons dans nos établissements, soit le tiers de la population réunionnaise. Les résultats aux diplômes du brevet et du baccalauréat se rapprochent du niveau national. Le nombre de jeunes accédant au niveau baccalauréat augmente chaque année.

Nos efforts doivent maintenant porter sur :

- l'amélioration des résultats dans le primaire
- la poursuite de l'élévation du niveau de qualification
- la réduction du taux de décrochage scolaire

Ce projet académique constitue la feuille de route sur laquelle nous devons nous appuyer avec une volonté commune : agir pour la réussite de chacun et contribuer à la construction de La Réunion de demain. Il a pour ambition d'offrir à chaque élève son parcours d'excellence. Mais l'excellence n'est pas l'élitisme : l'élitisme c'est sélectionner les meilleurs, l'excellence c'est permettre à chacun de devenir meilleur.

Mostafa Fourar

Recteur

Chancelier des universités

# L'académie en quelques chiffres

## 244 000 élèves, étudiants et apprentis

- 120 800 élèves dans le 1er degré
- 101 500 élèves dans le 2nd degré
- 17 500 étudiants
- 4 200 apprentis

## 654 établissements scolaires

- 525 écoles
- 82 collèges
- 47 lycées

## 1 université

## 12 CFA

## 20 950 personnels

## 1,4 milliard d'euros de budget annuel

## 80 % de réussite au brevet

## 82 % de réussite au bac

## 66 % de bacheliers dans une génération

## 56% de collégiens boursiers

## 53% de lycéens boursiers

# Accompagner chaque élève dans son parcours d'excellence

## 1.1 Réussir l'école du socle

Améliorer la réussite des élèves, dès l'école maternelle, en prenant appui sur l'évaluation des connaissances et compétences du socle commun et la personnalisation des parcours.

- Donner un nouvel élan à l'école maternelle
- Consolider les acquis des élèves à la fin de l'école élémentaire
- Rendre cohérents les dispositifs d'aide et d'accompagnement
- Renforcer la continuité des apprentissages de l'école au collège

## 1.2 Poursuivre l'élévation des niveaux de qualification

Augmenter le taux d'accès d'une génération au baccalauréat.

- Mettre l'accompagnement personnalisé au service de la réussite en 2nde
- Permettre à chaque élève de construire son projet personnel
- Favoriser le travail en équipe et les projets interdisciplinaires

## 1.3 Assurer l'égalité des chances dans le parcours de formation

Assurer un accompagnement individualisé des élèves en difficulté scolaire et diminuer les sorties sans qualification.

- Renforcer le suivi pédagogique et éducatif en fonction du contexte social
- Proposer des parcours diversifiés et personnalisés dès le collège
- Mettre en place un dispositif de veille contre le décrochage scolaire dans chaque établissement
- Consolider les partenariats autour des dispositifs régionaux de lutte contre le décrochage et l'illettrisme

## 1.4 Mieux accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers

Passer de l'intégration à l'inclusion scolaire en accompagnant davantage d'élèves à besoins particuliers.

- Accroître l'offre de formation des élèves à besoins particuliers au collège et au lycée
- Mieux accompagner les élèves intellectuellement précoces
- Conforter le rôle des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) au sein des établissements

### 1. ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE DANS SON PARCOURS D'EXCELLENCE

	2011	Cible 2016
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 en français (public)	67,5%	75%
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 en mathématiques (public)	67,1%	76%
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 en français (public)	59,1%	69%
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 en mathématiques (public)	50,1%	60%
Proportion d'élèves entrant en sixième avec un ou deux ans de retard scolaire	16,0%	9%
Taux d'accès au diplôme national du brevet	73,2%	80%
Taux d'accès au baccalauréat	66,1%	70%
Taux de sorties au niveau VI et V bis	9,8%	6%
Pourcentage d'élèves handicapés accueillis parmi les élèves du 1 <sup>er</sup> degré	2%	2,1%
Pourcentage d'élèves handicapés accueillis parmi les élèves du 2 <sup>nd</sup> degré	1,5%	1,8%

# Préparer l'élève à ses responsabilités de futur citoyen, conscient des enjeux régionaux et ouvert au monde

## 2.1 Développer chez l'élève l'initiative, l'autonomie et le sens de la responsabilité

*Éduquer à la liberté et à la responsabilité dans une démarche citoyenne.*

- Former les délégués et les impliquer dans les instances des établissements et de l'académie
- Favoriser la vie lycéenne : une Maison des lycéens dans chaque lycée
- Faire des heures de vie de classe un temps d'expression et de formation à l'initiative et à la responsabilité

## 2.2 Promouvoir l'éducation à la santé des élèves et la prévention des risques

*Lutter contre l'obésité, prévenir les grossesses précoces, les risques liés aux addictions alcooliques, à la toxicomanie et aux dangers de la circulation routière.*

- Intégrer l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risques dans la classe
- Rendre effectif un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque collège et lycée
- Encourager les activités sportives dans les écoles et les établissements du 2nd degré

## 2.3 Favoriser l'ouverture des établissements à l'international

*Mieux connaître son environnement et s'ouvrir au monde sont sources de motivation et d'initiation à la mobilité.*

- Utiliser les ressources numériques pour développer des partenariats à l'international
- Multiplier les occasions d'échange dans la zone océan Indien en s'appuyant notamment sur le Conseil de coopération éducative
- Renforcer l'identité européenne des jeunes réunionnais

## 2.4 Éduquer les élèves aux arts et à la culture

*Faire de l'accès à la culture un levier de réussite et d'épanouissement.*

- Faire connaître le patrimoine de La Réunion dans toute sa diversité
- Faciliter l'accès des élèves aux événements culturels
- Offrir aux élèves des activités artistiques et culturelles diversifiées

### 2. PRÉPARER LES ÉLÈVES ET FACILITER L'ACCÈS À LEURS RESPONSABILITÉS DE FUTUR CITOYEN

	2011	Cible 2016
Taux de participation des lycéens aux élections des CVL	40%	48%
Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans	61,5%	84%
Proportion de collèges ayant un partenariat avec un établissement étranger	35%	50%
Proportion de lycées ayant un partenariat avec un établissement étranger	64%	75%



# Renforcer le pilotage académique

## 3.1 Accompagner les personnels dans leur évolution professionnelle

Former et impliquer les personnels d'encadrement dans une gestion des ressources humaines active, dynamique et attentive aux situations particulières.

- Adapter l'offre de formation des personnels tout au long de leur carrière
- Promouvoir les évolutions professionnelles des personnels
- Poursuivre l'effort d'accompagnement des personnels en difficulté et renforcer les mesures de prévention

## 3.2 Promouvoir une pédagogie innovante, structurée et évaluée

Développer une culture commune fondée sur un travail collaboratif.

- Former et accompagner les équipes dans la mise en œuvre et l'évaluation des contrats d'objectifs
- Encourager les évaluations d'écoles et les contrats d'objectifs dans le 1<sup>er</sup> degré
- Promouvoir l'innovation et l'expérimentation

## 3.3 Structurer le travail en réseau au sein des territoires

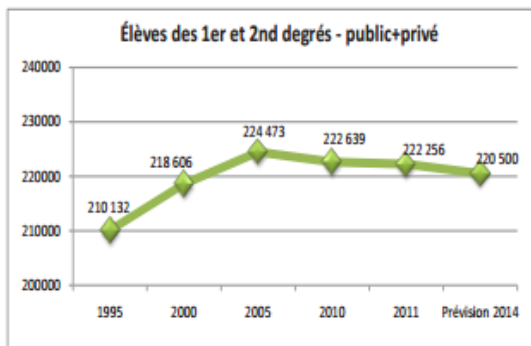
Renforcer les liaisons école-collège et collège-lycée et mettre les lycées en réseau.

- Mettre en place un réseau structuré de lycées
- Accroître le champ d'action des bassins
- Dynamiser le fonctionnement en réseau des collèges et des écoles

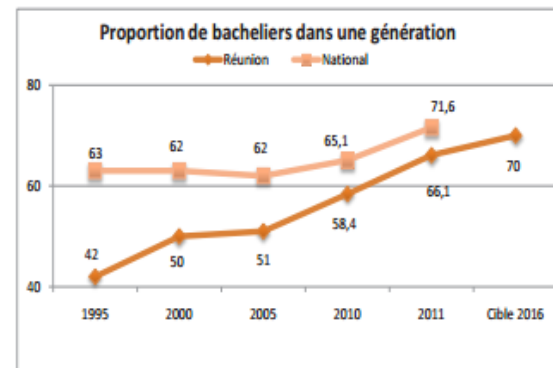
### 3. RENFORCER LE PILOTAGE ACADÉMIQUE

	2011	Cible 2016
Nombre cumulé d'expérimentations suivies et valorisées	90	140
Nombre de contrats d'objectifs mis en œuvre dans le 1 <sup>er</sup> degré	160	470

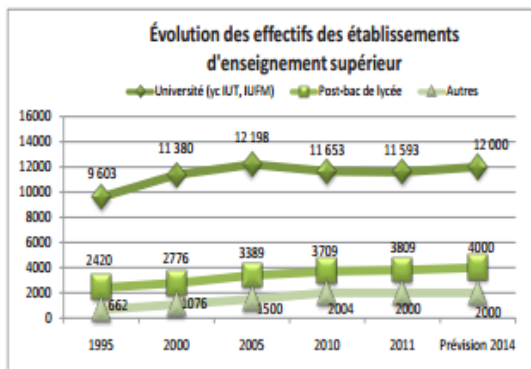
# Les indicateurs du projet stratégique académique



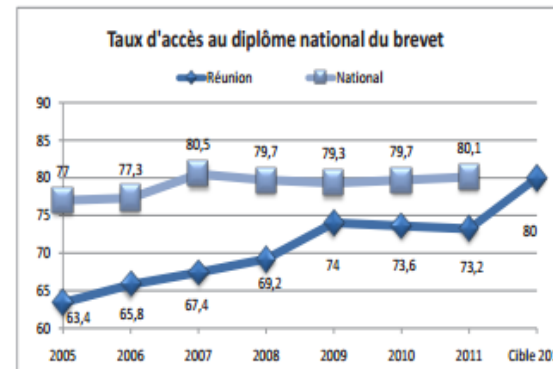
En relation avec la démographie, la population scolarisée dans les premier et second degrés a augmenté de manière continue jusqu'en 2005. Depuis les effectifs suivent une tendance globale à la baisse qui devrait se poursuivre au cours des trois prochaines années.



Entre 1995 et 2011, le pourcentage de bacheliers dans une génération est passé de 42% à 66% à La Réunion. L'écart entre le taux observé dans l'académie et la moyenne nationale qui était de 20 points en 1995 s'est réduit à un peu moins de 6 points en 2011.



L'enseignement supérieur compte près de 17 500 étudiants en 2011, soit 14% de plus qu'en 2000. Deux tiers des étudiants sont formés à l'université (IUT et IUFM compris), ils représentaient trois-quarts des effectifs en 2000. Sur la même période, la part des inscrits en lycée (STS, CPGE, DCG) est passée de 18% à 22% et celle des formations rattachées à d'autres ministères de 5% à 11%.



En 2011, 73,2% d'une génération a obtenu le diplôme national du brevet dans l'académie. Cet indicateur a progressé de 10 points entre 2005 et 2009. Depuis il marque le pas.

Le projet stratégique académique 2012-2016



Repères statistiques année 2011-2012 - édition 2012

Repères statistiques année 2007-2008 - édition 2008

Repères statistiques année 2005-2006 - édition 2006

Repères statistiques année 2003-2004 - édition 2004

ÉVÉNEMENTS

À noter dans votre agenda !

Semaine de l'innovation

> Du 22 au 26 avril 2013



**Semaine de l'innovation 2013**  
Du 22 au 26 avril 2013

Les événements 2013

- Semaine de l'innovation 2013
- Semaine de l'industrie 2013
- Semaine des mathématiques 2013

Les événements 2012

- Semaine école-entreprise 2012
- Salon Régional de l'éducation 2012
- Journée académique des parents 2012
- Semaine des mathématiques 2012
- Semaine de l'expérimentation 2012

Semaine de l'innovation 2013



LA PÉDAGOGIE

Socle commun de connaissances et de compétences

Evaluations nationales 1er degré

Ecole maternelle

Domaines disciplinaires

Education prioritaire

Réforme du lycée

TICE

Centre Académique de Lecture et Ecriture

Développement durable

Education à la sécurité routière



## RECUEIL D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Elèves et scolarité

Scolarisation des élèves en difficulté

Partenaires de la vie de l'élève

Exercice de l'autorité parentale

Vie lycéenne

CASNAV Réunion

Internat

Comité d'éducation à la santé et à la  
citoyenneté

Dispositif école ouverte

Prix de la vocation scientifique et technique  
des filles

### Destinataires :

- CRIPEN (  pour suite à donner et/ou  pour information )
- Au Procureur pour suite à donner

### Objet :

- Enfant en danger / maltraité ( violences physiques ou morales avérées, agressions sexuelles )
- Enfant en risque de danger

### **DEFINITION DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE**

« Tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d'aide, doit faire l'objet d'une transmission à la CRIPEN pour évaluation et suite à donner ».

**NOM et adresse complète de l'établissement et adresse e-mail :**

**Tél :**

**Fax :**

**INFORMATION PREOCCUPANTE à adresser à la CRIPEN**  
Cellule de recueilment d'informations préoccupantes de l'Education Nationale

Nom du signalant :

Fonction :

# Pour retrouver le plan de cours:

- <http://formations.philippeclauzard.net/>
- <http://formations.philippeclauzard.net/spip.php?rubrique12>

## Formations.philippeclauzard.net

---

Accueil du site > Formation initiale des enseignants PE

### Formation initiale des enseignants PE

Dernier ajout : 16 février.

#### Articles de cette rubrique

---

##### **Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe - XXe siècles par Antoine Prost**

16 février, par Philippe Clauzard

---

##### **Cours sur les grands pédagogues et la pédagogie**

23 octobre 2012, par Philippe Clauzard

---

##### **Cours sur l'histoire de l'éducation**

23 octobre 2012, par Philippe Clauzard

#### Rubriques

Avec la photo

Dictionnaire de formation

Formation a et par la recherche

Formation Aigues Marines

Formation de formateurs F2F

**Formation initiale des enseignants PE**

Connaissance du système éducatif

Profil d'enseignants

Formation pour les nouveaux tuteurs, MAT

Formations CPC

Interventions auprès des

# Concours CRPE épreuve CSE

- La seconde partie consiste en une **interrogation portant sur la compétence** "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable".
- Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.
- La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.
- L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury de dix minutes.

# Conseils pour la préparation de l'épreuve

## Connaissance du système éducatif

Dernier ajout : 22 avril.

### Rappel de l'épreuve :

La seconde partie consiste en une interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable". Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury de dix minutes.

### Conseils de "jury" :

► Ce que l'on peut faire pour se préparer au mieux à cette épreuve difficile ? Les points suivants permettent de dégager des stratégies

# Conseils généraux

- **Ce que l'on peut faire** pour se préparer au mieux à cette épreuve difficile ? Les points suivants permettent de dégager des stratégies individuelles.
- 1. L'épreuve orale 1 du CRPE a un programme vraiment très étendu. Aucune préparation en un an (ni même, sans doute, en 20) ne peut permettre à un étudiant qui la suivrait de pouvoir répondre, du tac au tac, à chaque question posée à l'entretien, à chaque proposition, terme, notion des dossiers pouvant être proposés. D'ailleurs, la section précédente montre que, si le contenu a son importance, les capacités de communication des candidats en ont une plus grande encore. Il s'agit donc d'actualiser sa représentation de l'entretien, en ne le voyant plus comme une simple occasion de restituer des connaissances mais comme une *épreuve* mettant en jeu la capacité à s'adapter.
- 2. C'est une épreuve *orale*, d'où une importance très grande donnée au dialogue, à l'argumentation, voire la controverse. Comme exprimé plus haut, cette épreuve permet de repérer des candidats qui auraient donné le change lors des épreuves écrites. Ces compétences ne s'acquièrent pas en lisant des fiches ou en bachotant, mais en participant activement soi-même à des dialogues, des questions, des argumentations, des controverses. Il est donc essentiel de s'y préparer en ce sens.

- 3. Corollaire des points précédents, ce qui est attendu du candidat est : a) des capacités de compréhension des textes b) des connaissances basiques sur l'éducation et le système scolaire c) une certaine pratique (liée au stage) et réflexion sur cette pratique d) la capacité à se projeter dans le futur métier e) la capacité à dialoguer avec le jury comme un futur enseignant. Ainsi, plutôt que de se préparer à bachoter et apprendre par cœur des fiches (ce qu'il est toutefois possible de faire en plus), il est utile que l'étudiant se crée des situations (les plus proches possible) de ce qui va être vécu pendant l'épreuve.
- Apprendre par cœur des contenus de fiches amènent des réponses "standard" qui, à force d'être répétées devant des jurés, peut rendre les choses lassantes pour eux (p. ex., les propositions suivantes répétées trop souvent : "l'élève est au cœur des apprentissages", "ne pas confondre autorité et autoritarisme", "faire émerger un conflit socio-cognitif"). Une préparation plus poussée à l'argumentation fera que la candidate sortira de ces sentiers battus, ce qui sera en général apprécié du jury.
- 4. D'un point de vue plus général, et implicitement, le candidat postule à un métier. Il est donc attendu que sa future insertion dans ce métier soit la moins problématique possible. Plus le comportement de la candidate sera conforme au comportement typique d'une enseignante, plus les jurés auront tendance à l'accepter et à l'évaluer positivement. Plus ce comportement sera divergent, moins l'évaluation sera satisfaisante. En d'autres termes, il est attendu que la candidate puisse s'insérer, plus tard, dans ce que Wenger (1998) appelle une « communauté de pratiques » et cette épreuve en est l'un des premiers prédicteurs.